

COMPARAISON DES TAXES PERÇUES PAR L'AGENCE DE L'EAU PAR M3

EAU POTABLE	2024	2025	
PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE	0.07	PRÉLÈVEMENT DE LA RESSOURCE	0.07
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	0.29	PERFORMANCE RÉSEAUX : TARIF DE BASE 0.05 € PAR M3	0.01 (0.05x 0.2*)
		CONSOMMATION	0.43
SOUS TOTAL HT	0.36		0.51
ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
MODERNISATION RÉSEAUX DE COLLECTE	0.16	PERFORMANCE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIF DE BASE 0.03 € PAR M3	0.009 (0.03x0.3**)
TOTAL HT	0.51		0.519
TOTAL TTC	0.55		0.55

REMARQUES : 1/ LE TAUX DE TVA EST DE 5.5% POUR L'EAU POTABLE ET DE 10% POUR L'ASSAINISSEMENT.

2/ À COMPTER DE 2026 DES MODULATIONS DU TARIF DE BASE SERONT APPLIQUÉES EN FONCTION DES PERFORMANCES DES RÉSEAUX.
0,2 * ET 0.3** SONT LES COEFFICIENTS DE MODULATION CORRESPONDANT À L'OBJECTIF MAXIMAL DE PERFORMANCE ATTEINT. ILS ONT ÉTÉ APPLIQUÉS FORFAITAIREMENT EN 2025.